Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 16 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

#### **Conseil Municipal**

## Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

**2016 DILT 19** Convention d'occupation précaire de locaux avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

# M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

-----

## Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention d'occupation avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème Commission,

#### Délibère:

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité, dont le texte est joint en annexe, pour l'occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4e).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2016 et suivants).

La Maire de Paris,

Auna Hidales

**Anne HIDALGO**